

LE SECTEUR ELECTRIQUE VEUT DES CONVENTIONS CO₂ REALISTES

Bruxelles, le 25 janvier 2008 – La FEBEG, la Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, attend des gouvernements fédéral et régionaux une solution pour le déficit imminent de droits d'émission CO₂. Ce déficit est la conséquence de la décision de la Commission européenne qui impose à la Belgique de réduire de 7,6% la quantité de droits d'émission à attribuer par rapport au plan d'allocation déposé précédemment par la Belgique.

Luc Sterckx, le nouveau président de la FEBEG, plaide pour « une attribution réaliste de droits d'émission CO₂ au secteur de l'électricité dans le cadre d'une politique énergétique assurant la compétitivité, la sécurité d'approvisionnement et la durabilité et qui doit par ailleurs tenir compte des efforts du passé. Seulement à cette condition, le secteur de l'électricité pourra jouer son rôle crucial dans le développement économique et de l'emploi de notre pays. C'est d'ailleurs une condition indispensable pour un climat d'investissement stable ».

Pour la FEBEG, la politique fédérale et régionale en matière de droits d'émission CO₂ doit tenir compte des éléments suivants :

- Au cours de la première période d'allocation 2005-2007, le secteur de l'électricité recevait déjà nettement moins de droits d'émission que réellement émis : ainsi en 2006 le déficit s'élevait à presque 5 millions de tonnes de CO₂. Un nouvel accroissement de ce déficit aura sans aucun doute un impact négatif sur **les coûts de production** de l'électricité et sur la balance des paiements.
- Les secteurs de l'électricité dans les pays limitrophes sont clairement moins visés que chez nous. Cela implique que la **position concurrentielle** des installations de productions belges sera davantage atteinte. Ainsi la Belgique risque de voir augmenter sa dépendance de l'importation d'électricité de l'étranger : la sécurité d'approvisionnement sera donc davantage menacée.
- En l'absence de signaux clairs que la capacité de production existante puisse être maintenue et que de nouveaux investissements seront encouragés, le **manque de capacité de production** risque de s'accroître davantage.

Pour plus d'information :
J. Herremans, Directeur général
Tél: 0476 / 59 57 48